

TROPHEE LABEL D'OR 2007

LE REGLEMENT

Article 1 - ORGANISATION

Ce **TROPHEE LABEL D'OR FFC** par points portera sur 21 épreuves Cyclosporatives nationales ou internationales, inscrites au calendrier FFC.

Pour être prises en compte, ces épreuves devront également répondre pleinement au cahier des charges d'organisation des cyclosporatives.

Une épreuve supplémentaire, la Belle Martinique, est inscrite au programme mais ne comptera pas pour le classement général du Trophée qui sera arrêté après la Stephen Roche.

Article 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Trophée est ouvert à toutes et tous licenciés ou non licenciés à la FFC.

Les non licenciés à la FFC ou les licenciés FFC, titulaires d'une licence de non compétition devront présenter au départ un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de l'année en cours.

Les licenciés de série «Elite Professionnel» << 1^{ère} catégorie et 2^{ème} catégorie» peuvent prendre part aux épreuves **du Trophée Label d'Or FFC**, mais ne seront pas pris en compte dans le classement du trophée.

Les organisateurs peuvent néanmoins décider à leur convenance de leur établir un classement spécifique.

Article 3 – MODALITES DE CLASSEMENT

3.1 Catégories d'âge retenues :

Elles seront au nombre de 8, réparties comme suit :

Dames		Hommes	
Catégorie	Age	Catégorie	Age
W1	18 à 39 ans	A	18 à 29 ans
W2	40 à 49 ans	B	30 à 39 ans
W3	50 ans et +	C	40 à 49 ans
		D	50 à 59 ans
		E	60 ans et plus

L'âge de chacun est déterminé par rapport à l'année de naissance.

3.2 Attribution des points :

Les points, par catégorie, seront attribués de la manière suivante :

æ 100 points au premier

æ 99 points au second et ainsi de suite (de point en point) jusqu'au 81^{ème} qui marquera 20 points.

Tous les autres concurrents suivants, finissant l'épreuve, se verront attribuer 20 points également.

Le classement final du **TROPHEE LABEL D'OR FFC** prendra en considération pour chaque catégorie, l'addition des 6 meilleurs résultats points acquis dans les épreuves retenues, cf. article 4 ci-après.

Les ex aequo seront départagés au bénéfice de l'âge, celui du plus âgé sera prépondérant.

3.3 Points Bonus :

Dans le but de valoriser la fidélité au **Trophée Label d'Or FFC**, les **points BONUS** suivants seront attribués à partir de la 2^{ème} épreuve disputée par chaque concurrent, selon le barème suivant :

- 2 épreuves : 20 points
- 3 épreuves : 45 points
- 4 épreuves : 70 points
- 5 épreuves : 95 points
- 6 épreuves et + : 120 points

Ces **points BONUS** seront rajoutés au total de chaque concurrent à l'issue de la dernière épreuve, **LA STEPHEN ROCHE**.

Article 4 – LISTE DES EPREUVES RETENUES

7-avr	La Ronde du Petit Sablé / Pays de Loire
13-avr	La Provence Verte / Côte d'Azur
29-avr	La Scott - 1000 Bosses / Rhône Alpes
12-mai	La Michel Grain / Poitou Charentes
13-mai	La Blé d'Or / Orléanais
17-mai	La Roger Walkowiak en montagne Bourbonnaise / Auvergne
27-mai	La Cyclauto 78 / Ile de France
27-mai	Les Boucles du Verdon / Provence
2-juin	La Claudio Chiappuchi / Bourgogne
2-juin	La Mont Saint Michel - Distri Cycle / Bretagne
9-juin	La Time - Megève Mont Blanc / Rhône Alpes
10-juin	La Luis Ocana / Aquitaine
16-juin	La Bernard Hinault / Bretagne
30-juin	L'Ariégeoise / Midi Pyrénées
22-juil	La Jean de Gribaldy / Franche Comté
4-août	La Raphaël Geminiani / Auvergne
25-août	Le Chti Bike Tour- La Laurent Desbiens / Nord Pas de Calais
26-août	La Louis Pasteur / Alsace
2-sept	La Lapébie / Midi Pyrénées
2-sept	La Midi Libre - Cycl'Aigoual / Languedoc Roussillon
30-sept	La Stephen Roche / Ile de France
Epreuve Invitée	
11-nov	La Belle Martinique / Martinique

Article 5 - LES RECOMPENSES

Les 3 premiers de chaque catégorie au classement général final seront récompensés.

La proclamation officielle des classements aura lieu après la Cyclo sportive "**La Stephen Roche**", dernière épreuve du Trophée comptant pour le classement.

Les récompenses seront remises aux lauréats ou à leurs représentants selon des modalités qui seront communiquées en temps utile.

Article 6 - GESTION DU TROPHEE

La gestion du Trophée sera assurée par la FFC avec notamment l'élaboration du calendrier, le suivi du classement général provisoire et final du Trophée et la coordination des différents efforts de promotion. Le classement provisoire ainsi que celui de chaque épreuve seront affichés sur le site <http://www.ffc.fr> et sur le site partenaire <http://www.cyclismepourtous.com>

Toute réclamation concernant les classements devra intervenir avant le 10 septembre 2007.

Article 7 - PROMOTION

Les organisateurs de ces épreuves seront les seuls à pouvoir utiliser dans leur communication le label et la mention "TROPHEE LABEL D'OR FFC".

Article 8 – CRITERES QUALITATIFS DES EPREUVES DU TROPHEE

Chaque saison, les épreuves du Trophée, ainsi que les prétendantes, seront évaluées à l'aide d'une grille audit.

Les évaluations seront réalisées par un représentant désigné par la FFC. Les frais relatifs à cette évaluation, déplacement, hébergement, sont à la charge de l'organisateur.

La sélection des épreuves pour l'année suivante se fera sur candidature et en fonction des évaluations établies.

Pour intégrer le Trophée, l'épreuve devra avoir figuré au moins 1 an au calendrier FFC (*) et avoir regroupé (tous parcours confondus) un minimum de 500 participants sachant que le dépôt de candidature devra être fait suffisamment à temps pour permettre son évaluation.

Article 9 – RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES LIEES A LA PARTICIPATION DES COUREURS « ELITE » DANS LES EPREUVES CYCLOSPORTIVES

ÿ Les coureurs sous contrat avec une équipe « Pro-Tour », « Continentale Professionnelle » ou « Continentale » ne pourront participer qu'aux épreuves inscrites aux calendriers FFC et UCI à raison de 3 coureurs au maximum par épreuve et à condition qu'elles ne se disputent pas la veille ou le jour d'une épreuve pro-tour, hors classe ou de classe 1.

Cette participation n'est possible qu'avec l'accord des responsables du ou des équipe(s) professionnelle(s) concernée(s).